

Réalisation de 5 missions tutorat : Infrastructures de transport

FICHE PROGRAMME FORMATION

Durée : 2 jours / 14 heures

100% présentielle : 14 h

PUBLIC :

Opérateurs de repérage et diagnostiqueurs amiante qui interviennent sur les infrastructures de transports : structures de voies piétonnes, cyclables, routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, à l'exception des voiries privées desservant des immeubles bâtis.

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, être capable de :

- Interpréter des résultats de RAT réalisés antérieurement à la parution de la norme NF X 46-102 : novembre 2020
- Préconiser des investigations supplémentaires ou une nouvelle recherche de l'amiante si nécessaire;
- Réaliser une mission de repérage avant travaux en définissant notamment des zones présentant des similitudes d'ouvrage ;
- Etablir une stratégie pertinente d'échantillonnage des sondages, prélèvements ;
- Savoir déterminer les couches de matériau ou de produit devant donner lieu analyses ;
- Emettre des conclusions
- Formuler des conclusions compréhensibles pour le donneur d'ordre sur la présence ou l'absence d'amiante ;
- Formaliser ses conclusions dans un rapport ou un pré-rapport et transcrire les démarches de repérage suivies sur plans ou tout autre support adapté.

PRÉREQUIS :

Avoir réalisé et validé la formation théorique et pratique relative au repérage de l'amiante dans les infrastructures de transport. (Arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers)

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Réalisation de missions de repérage sous la supervision d'un tuteur expérimenté

ANIMATEUR :

- Tuteurs qualifiés par Up n°PRO.
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

PROGRAMME :

Réalisation de 5 missions de repérage sur infrastructures de transport :

Missions 1 à 4

- Analyser la commande fournie par le donneur d'ordre (DO)
- Analyser les documents et informations fournies par le donneur d'ordre (DO)
- Établir les zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO/ CPSM)
- Mettre en œuvre les moyens de protection collective (MPC) adaptés et les équipements de protection individuelle (EPI)
- Réaliser les investigations approfondies
- Identifier les laboratoires d'analyse
- Identifier les risques liés aux interventions sur des infrastructures de transport et appliquer les procédures de sécurité associées

Mission 5 :

- Rédiger un rapport de repérage amiante avant travaux dans les infrastructures de transport conforme à la NF X 46-102

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur www.upnpro.fr/resultats-et-chiffres-cles

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page Informations pratiques : www.upnpro.fr/informations-pratiques